



## COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 SEPTEMBRE 2007

L'an deux mille sept, le vingt septembre, le Conseil communautaire s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Patrick PETITJEAN, Président.

Nombre de Conseillers en exercice : 53  
Nombre de Présents : 28  
Nombre de votants : 28  
Date de la Convocation : 07/09/07

Après avoir constaté que le quorum était obtenu, le Président ouvre la séance. Il demande à l'assemblée si elle a des remarques concernant le compte-rendu de la dernière réunion de conseil communautaire. En l'absence d'observation particulière, le compte rendu est validé.

### **1) Validation des comptes administratifs 2007**

Le Président explique que suite à une erreur les délibérations d'approbation des comptes administratifs de notre collectivité me mentionne comme Président de séance et ont de fait attiré l'attention du contrôle de légalité.

Bien évidemment la procédure légale a été respectée, je vous propose de procéder à un nouveau vote, pour lequel bien évidemment je m'abstiendrai et laisserai la Présidence à Jean-michel GUICHARD, Vice Président de notre communauté de communes.

**Après en avoir délibéré 27 voix POUR et 1 ABSTENTION, le conseil communautaire**

- ✓ ***Valide les comptes administratifs du budget principal et des budgets annexes crèche et portage de repas tels que présenté en séance.***

### **2) Personnel crèche**

Considérant :

- l'arrivée à échéance du contrat d'une des auxiliaires puéricultrices au sein de la crèche, le 2 janvier prochain
- la nécessité imposée par la CAF de disposer de 6 agents à temps complet pour un accueil de 15 enfants
- les dispositions légales en vigueur pour l'embauche éventuelle de contractuels et les contrôles pressants de la sous-Préfecture en la matière (publicité 4 mois minimum, absence de titulaire ou choix motivé de retenir un contractuel suite au jury de recrutement...)

Le Président sollicite la création d'un poste d'auxiliaire puéricultrice ainsi que l'autorisation de lancer la déclaration de vacance de poste et le recrutement nécessaire pour pourvoir à cet emploi.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

- ✓ ***Décide de créer un poste d'auxiliaire puéricultrice, d'une durée hebdomadaire de travail de 35 heures et d'une rémunération sur la base d'un grade d'auxiliaire puéricultrice, indice brut 287, indice majoré 283.***
- ✓ ***Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et à défaut sera contractuel.***

### **3) Personnel administratif**

→ Remplacement de Mme SOHET pendant son congé maternité

Considérant le congé de maternité de Mme SOHET du 20 octobre au 11 février prochain et la nécessité de pourvoir au remplacement de cet agent contractuel, le Président sollicite la création d'un contrat saisonnier de 5 mois à cet effet (durée légale du congé maternité + 1 mois de formation).

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

✓ **Décide de créer un emploi saisonnier selon les modalités suivantes :**

- **Durée d'ouverture du poste : 5 mois**
- **Durée hebdomadaire de travail : 35 heures**
- **Rémunération : Grade d'attaché, échelon 1, indice brut : 379,**
- **Indice majoré : 349**

✓ **Autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent contractuel.**

→ **Création d'un poste de chargé de mission développement économique**

Considérant la compétence obligatoire de notre collectivité en matière de développement économique,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

- ✓ **Décide de créer un poste de chargé de mission développement économique à temps complet dont les missions seront de mettre en œuvre la politique de développement économique de la communauté de communes de la Plaine Jurassienne**
- ✓ **autorise le Président à lancer la procédure de recrutement de ce nouvel agent, qui dans la mesure du possible, relèvera des cadres d'emplois de la Fonction Publique Territoriale et sera rémunéré sur la grille indiciaire des attachés territoriaux. Néanmoins, dans l'hypothèse où l'appel à candidature se révélerait infructueux, faute de candidat statutaire ou inadéquation manifeste entre le profil des candidats et celui du poste, le Président sera autorisé à pourvoir ce poste par le recrutement d'un contractuel.**

### **4) Relais d'assistantes maternelles : décision modificative N°1**

Considérant la découverte de l'existence d'une journée nationale des assistantes maternelles en date du 19 novembre et la volonté du RAM de célébrer cet événement non prévu au budget primitif initial, le Président sollicite la décision modificative suivante afin de permettre le financement de cette journée :

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

✓ **Adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-après :**

- chapitre 6451 : - 2 500 €**
- chapitre 6068 : + 2 500 €**

### **5) Demande de subvention OPAH et choix du bureau d'études**

Suite à l'appel d'offre lancé en juin dernier pour la réalisation de l'étude pré-opérationnelle et du suivi animation de l'OPAH, 2 bureaux d'étude ont posé leur candidature. Au vu des références, des méthodologies proposées et des coûts, le cabinet Jura habitat paraît le plus pertinent.

Compte tenu des aides éventuellement mobilisables en la matière, je vous propose de valider les plans de financement suivants et de déposer les demandes de subventions afférentes auprès de l'ANAH et du Conseil Régional dans les meilleurs délais.

Etude pré-opérationnelle 2007 :

Dépenses HT	€	Recettes	Taux	€
Etude préopérationnelle	25 676 €	Conseil Régional de Franche-Comté	30%	7 702.80
		ANAH	50%	12 838.00
		Plaine Jurassienne	20%	5 135.20
<b>TOTAL</b>	<b>25 676</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>25 676</b>

Suivi animation sur 3 ans :

Dépenses HT	€	Recettes	Taux	€
Suivi Animation	92 100	Conseil Régional de Franche-Comté	30%	27 630.00
		ANAH	50%	46 050.00
		Plaine Jurassienne	20%	18 420.00
<b>TOTAL</b>	<b>92 100</b>	<b>TOTAL</b>	<b>100%</b>	<b>92 100</b>

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Décide d'allouer le marché de réalisation tant de l'étude d'opportunité que de la réalisation du suivi animation de cette OPAH au bureau d'étude Jura Habitat**
- ✓ **Autorise le Président à engager le marché et à signer toutes pièces relatives à celui-ci**
- ✓ **Autorise le Président à solliciter toutes subventions permettant la réalisation de ce projet conformément au plan de financement exposé.**

**6) SDA : avenant au marché initial**

Considérant la volonté de Petit-Noir d'adhérer à la démarche de réalisation du SDA sur le territoire de la communauté de communes ainsi que les concertations avec la DDE et le cabinet AMODIAG, il s'avère nécessaire de conclure un avenant prenant en compte un certain nombre de prestations complémentaires, ainsi que la révision des prix. Le montant de cet avenant est estimé à 3 926.42 € HT.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Autorise le Président à lancer signer l'avenant au marché initial du SDA à intervenir avec le cabinet d'études AMODIAG pour un montant de 3 926.42 € HT.**

**7) Crèche : décision modificative N°2**

Nécessité de procéder aux modifications de crédits telles que figurant ci-après pour faire face, dans de bonnes conditions, aux opérations financières et comptables de la crèche d'ici la fin de l'année :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire

- ✓ **Adopte les décisions modificatives telles que figurant ci-après :**
  - chapitre 6411 : - 7 000 €**
  - chapitre 6455 : - 3 000 €**
  
  - chapitre 60632 : + 10 000 €**

## 8) Divers

### → **Bac Pro en alternance** :

Suite à la sollicitation d'une étudiante en BAC PRO pour réaliser ces 2 ans de stage obligatoires au sein de la crèche intercommunale, le Président expose qu'il est favorable pour satisfaire les demandes des étudiants du territoire dans la mesure du possible. Néanmoins, compte tenu du coût induit pour la collectivité (détaillé ci-après) et du budget conséquent de la crèche, une gestion efficiente ne permet pas actuellement à la communauté de communes d'engager ce type de dépenses.

Ancienneté dans le contrat	16-17 ans	18-20 ans
1 <sup>ère</sup> année	35% du SMIC = <b>413.56 €</b>	51% du SMIC = <b>602.61 €</b>
2 <sup>ème</sup> année		59% du SMIC = <b>697.14 €</b>

### → **Projet de bibliothèque intercommunale**

Le Président précise qu'une consultation de différents architectes sera effectuée afin de déterminer le montant prévisionnel des aménagements nécessaires pour transformer une des combles aménageables en bibliothèque.

### → **Défibrillateurs entièrement automatiques (DEA)**

Le Président informe l'assemblée que depuis le 27 août dernier, la communauté de communes a reçu l'arrêté de compétence du Préfet relative à l'installation de DEA. Il précise que seule la commune de Pleure a délibéré défavorablement sur cette nouvelle compétence.

Le Président ajoute qu'un comité de pilotage a été constitué sur ce sujet en partenariat avec le SDIS du Jura. Les trois principaux fabricants de DEA ont été auditionnés et doivent fournir dans les meilleurs délais les devis correspondants.

M. PETITJEAN précise qu'un courrier sera envoyé à chaque maire en demandant de préciser la localisation du DEA ainsi que le nombre d'appareil souhaité. Il est rappelé que ce dispositif doit être accessible en permanence. Comme il craint le gel, des caissons protecteurs sont envisagés. Si possible, un branchement électrique du caisson est conseillé.

Il ajoute que pour favoriser la perception de ce dispositif, il est envisagé de faire réaliser un petit film d'une dizaine de minutes mettant en scène une situation de la vie quotidienne. M. GUICHARD rédige actuellement le scénario qui, pour plus de professionnalisme, sera interprété par des comédiens de la troupe de Guy SAVOIE.

### → **Site Natura 2000 : Etangs de la Bresse**

- 44 communes concernées dont 11 de la Plaine Jurassienne (4 du comté de Grimont, 17 du Val de Brenne, 6 de la Blettrannoise, 1 du Jura Dolois et 4 communes isolées). Sollicitation logique du Val de Brenne, au cœur de la zone, pour prendre la présidence du comité de pilotage. Valider cette décision par 1 délibération de principe.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

- ✓ **Approuve le principe d'accorder la présidence du comité de pilotage NATURA 2000 « étangs de la Bresse » à la communauté de communes du Val de Brenne.**
- ✓ **demande à être associé aux principales décisions qui seront proposées, à l'instar de la procédure mise en œuvre sur le site de la Basse Vallée du Doubs.**

→ **Extension de la caserne des pompiers du secteur de Chaussin**

Considérant la demande de prise de compétence optionnelle restreinte de M. JANET, Maire de Chaussin, visant à prendre en charge le coût de la modernisation du centre de secours principal de Chaussin estimé à 290 000 € HT.

Compte tenu du plan décennal de construction et de réhabilitation élaboré par le SDIS du Jura, cette opération ne pourrait être programmée, a priori, qu'à compter de 2010/2011. La participation prévisionnelle des collectivités locales est estimée à 50% de ce projet.

Vu l'intérêt général de cette caserne centrale pour le territoire de la communauté de communes,

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

- ✓ ***Se prononce favorablement pour un financement intercommunal des travaux de modernisation de la caserne des pompiers de Chaussin,***
- ✓ ***décide d'ajouter dans ses statuts à l'alinéa relatif aux compétences facultatives dédiées aux services à la population, la compétence restreinte suivante « Modernisation de la caserne des pompiers de Chaussin »,***
- ✓ ***autorise le Président à signer tout acte, document ou marché inhérent à l'exécution de la présente délibération, et à saisir les communes membres afin que celles-ci se prononce sur l'élargissement des compétences.***

→ **Résorption des décharges publiques**

Le Président informe l'assemblée que suite aux décrets des 15 mars et avril 2006, fixant la liste des types de déchets inertes admissibles dans les décharges ainsi que les conditions d'exploitation, le Préfet enjoint les collectivités locales de dresser un état des lieux exhaustif des décharges de déchets inertes existantes sur notre territoire.

M. PETITJEAN détaille les options réservées à ces installations (conservation et/ou fermeture) ainsi que les subventions susceptibles d'être mobilisées en la matière (détail exposé dans la note de synthèse accompagnant la convocation au conseil communautaire).

Il ajoute que les dossiers de demande de subvention sont à élaborer le plus rapidement possible (si possible d'ici novembre 2007). Leurs contenus sont en cours de définition par la DDE de même que l'élaboration de cahier des charges.

→ **PDIPR (plan départemental des itinéraires pédestres de randonnées)**

Le Comité Départemental du Tourisme souhaite boucler la procédure des PDIPR d'ici mars 2008. Aussi, la communauté de communes est sollicitée pour savoir si elle désire s'investir dans les chemins de randonnées pédestres et valoriser son potentiel en la matière.

Après avoir présenté les différents circuits, le Président propose à la commission aménagement de se saisir du dossier, d'étudier les différents itinéraires possibles et la volonté de s'engager dans cette démarche.

→ **Relais de services publics (RSP)**

Début 2007, l'Etat a mis en œuvre un dispositif de labellisation de relais de services publics en milieu rural (regroupement de certains services précisément définis par l'Etat), permettant, entre autre, de bénéficier d'un apport financier au titre du FNADT à hauteur de 10 000 € pour assurer le fonctionnement de ce relais

La communauté de communes souhaite de doter son territoire d'un tel dispositif par l'intermédiaire du Pôle d'accueil de Chaussin. Aussi, afin de pouvoir bénéficier de cette aide financière, il convient d'autoriser le Président à solliciter toutes subventions permettant la réalisation de ce projet.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire**

- ✓ ***Approuve le projet et le dossier de demande de labellisation de « Relais Services Publics »,***

- ✓ **Approuve le plan de financement du projet de RSP présenté en séance**
- ✓ **Autorise le Président à solliciter une subvention au titre du FNADT à hauteur de 10 000 € pour participer au fonctionnement du relais de services publics, conformément au plan de financement annexé**
- ✓ **Autorise le Président à signer la convention (présentée en séance) avec l'association AGATE PAYSAGES pour la gestion du RSP.**

→ **Plan de Prévention des Risques d'Inondation (PPRI)**

Le Président informe l'assemblée qu'il a réuni l'ensemble des communes du territoire concernées par le PPRI de la basse vallée du Doubs. A l'unanimité les collectivités ont rejeté le projet et se sont accordées pour prendre une délibération commune dans ce sens.

Une démarche identique a été initiée sur le Val d'amour.